

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Article L 113-2 du code de la voirie routière
(arrêté municipal N° 146/2008)

DÉMENAGEMENT / EMMÉNAGEMENT

Formulaire à retourner

1 SEMAINE au moins, avant le début de l'intervention

Service Police Municipale
Hôtel de Ville,
BP 101,
50600 SAINT HILAIRE DU HARCQUËT
Tél : 02 33 79 38 83 Fax : 02 33 79 38 71

ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRE de L'AUTORISATION :

Représentée par.....Tél :

Adresse :

Code postal : Ville :

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. ou Entreprise : Tél :

Adresse :

Code postal : Ville :

NATURE DE L'INTERVENTION:

- DEMENAGEMENT
 EMMENAGEMENT

ADRESSE DE L'INTERVENTION :

Installation d'un monte-meubles, (précisez le nom et le N° de la rue) :

NATURE DE LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : demande initiale renouvellement

- monte-meubles
 camion
 autres (préciser),

STATIONNEMENT :

- sur trottoir ou cheminement piétons Nbre de places à réserver :
- sur voie de circulation
- sur emplacement de stationnement

DUREE PREVISIONNELLE DE L'INTERVENTION : du : /.... / au /.... /

de : H à H

DESIRE : récupérer l'arrêté en mairie

se faire faxer l'arrêté au N° de fax :

se faire envoyer l'arrêté

- Adresse postale :

- Adresse courriel :

Fait à St-Hilaire du Harcouët

Le :

Signature du pétitionnaire :

L'autorisation d'occuper le Domaine public est accordée au
pétitionnaire a titre personnel, de façon précaire et révoicable.
Elle ne peut en aucun cas être prêtée, louée ou cédée.